



Entreprise		N°OIC	N°autorisation
Responsable du site			N° tél
Adresse			N° mobile
NPA	Lieu	Canton	Mail
Auditeur		Organisme de contrôle	Date du contrôle
Numéro du producteur de lait		Numéro BDTA	Statut juridique de l'exploitation
Alpage (préciser nom) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			Nombre vaches

Livraison de lait dans la/les fromagerie/s (alpage/s) suivante/s	
Nom de la fromagerie	N° d'agrément
Nom de la fromagerie	N° d'agrément
Nom de la fromagerie	N° d'agrément
Participation à d'autres programmes (ex : Montagne-Alpage, Bio...)	

Raclette du Valais Cahier des charges

n.a. = non applicable

L'inspecteur doit contrôler les sites d'affouragement et de détention de tout le bétail de l'exploitation.

Articles	Exigences	Condition remplie		
		oui	non	n.a.
Aire géographique	2 La production de lait s'effectue exclusivement dans le canton du Valais à l'exception de l'alpage Spittelmaten.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Composition de la ration	6 L'alimentation des vaches laitières comporte au moins 75% de fourrages grossiers. → Perf. Laitière : kg / Concentré : kg	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Origine des fourrages	6 L'alimentation des vaches laitières proviennent de 75 % de fourrages grossiers de l'aire géographique de l'AOP → Résultat du calcul :%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensilage	6 L'alimentation des vaches laitières et aux autres animaux dans le même bâtiment avec des fourrages ensilés ou avec un quelconque produit fermenté est interdite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ensilage	6 La production et/ou l'affouragement d'ensilage ou de tout autre produit fermenté au jeune bétail sont-ils pratiqués sur l'exploitation ? Si oui, répondre aux 3 points suivants : <ul style="list-style-type: none"> Etables et zones d'affouragement des bêtes recevant de l'ensilage séparées (mur) et éloignées du bétail laitier Hygiène du personnel : Habits, souliers, bottes de rechange pour l'affouragement de l'ensilage présents et utilisés Contamination croisée via des voies de communication exclue 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aliments OGM	6 Les aliments ne provenant pas de l'exploitation ou de l'alpage sont non-OGM.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lait	7 Le lait livré est du lait de vache cru	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Livraison du lait	8 Fréquence de livraison du lait <input type="checkbox"/> 1 fois par jour <input type="checkbox"/> 2 fois par jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traçabilité	La traçabilité est assurée (achats fourrages, quantités de lait livré).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents	Les documents nécessaires au contrôle sont disponibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les exigences non remplies ou partiellement remplies doivent être précisées sous remarques!

N°	Remarques (pour les points à préciser ou les exigences non remplies)

L'entreprise confirme avoir pris connaissance du contenu de ce rapport de contrôle. L'entreprise peut faire part de ses observations par écrit à l'OIC dans les 5 jours après le contrôle par rapport aux constatations consignées dans ce rapport de contrôle.

Lieu, date	Signature de l'entreprise	Signature du contrôleur
------------	---------------------------	-------------------------

Heure d'arrivée :

Heure de départ :